

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF46

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 35, substituer à la date :

« 1^{er} septembre 2023 »,

les mots :

« une date déterminée par décret pris en Conseil d'État après concertation des organisations
syndicales et patronales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés Socialistes et apparentés vise à repousser la date d'entrée en vigueur de la fermeture des régimes spéciaux de retraite à une date déterminée par décret pris en conseil d'état après concertation des organisations syndicales et patronales.